
États financiers de la Commission des eaux usées du Grand Moncton

31 décembre 2025

Rapport de l'auditeur indépendant	1-3
État de la situation financière	4
État de l'actif financier net et de la variation de l'actif financier net	5
État des résultats	6
État de l'évolution de l'actif net	7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9-14
Annexe 1 – Tableau du rapprochement de l'excédent annuel	15
Annexe 2 – Tableau du budget d'exploitation par fonds selon les normes comptables du secteur public	16
Annexe 3 – Tableau des charges par catégorie	17

Rapport de l'auditeur indépendant

Au président et aux membres de la
Commission des eaux usées du Grand Moncton

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission des eaux usées du Grand Moncton (la « Commission »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, et les états de l'actif financier net et de la variation de l'actif financier net, des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission des eaux usées du Grand Moncton au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Commission conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point – Informations supplémentaires

Nous attirons l'attention sur le fait que les informations supplémentaires incluses dans les annexes 1 et 2 ne font pas partie des états financiers. Nous ne les avons ni auditées ni examinées. En conséquence, nous n'exprimons aucune opinion d'audit, aucune conclusion de mission d'examen ni aucune autre forme d'assurance à l'égard de celles-ci.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Commission ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Commission.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Commission à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.


Comptables professionnels agréés
20 mars 2026

Commission des eaux usées du Grand Moncton
État de la situation financière
 Au 31 décembre 2025

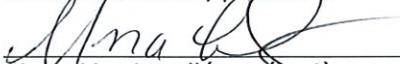
	Notes	2025 \$	2024 \$
Actif			
Actifs financiers			
Trésorerie		10 193 566	5 997 257
Débiteurs		3 877 224	4 763 473
Placements	3	21 995 618	27 389 972
		36 066 408	38 150 702
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles	8	128 509 983	125 048 557
Charges payées d'avance et dépôts		33 463	66 123
Actif au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations		2 316 080	2 386 264
Stocks		94 460	—
		130 953 986	127 500 944
Total de l'actif		167 020 394	165 651 646
Passif			
Passifs financiers			
Créditeurs et charges à payer		1 088 885	1 116 666
Retenues de garantie à payer		284 098	45 009
Avantages sociaux futurs		330 129	271 969
Passif au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations		2 817 593	2 717 062
Total du passif		4 520 705	4 150 706
Actif net	5	162 499 689	161 500 940
Composantes de l'actif net			
Excédent cumulé		162 499 689	161 500 940

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.


Approuvé par le conseil d'administration et la direction




 Nicholas Cormier, président



 Mona-Lisa Lavallée, trésorière



 Kevin Rice, directeur général



 Sharon Doucette, directrice des finances et de l'administration

Commission des eaux usées du Grand Moncton
État de l'actif financier net et de la variation de l'actif financier net
 Exercice clos le 31 décembre 2025

	2025 Budget	2025 Données réelles	2024 Données réelles
	\$	\$	\$
Actif financier net au début de l'exercice	33 999 996	33 999 996	30 959 510
Excédent annuel	79 744	998 749	1 165 322
Amortissement des immobilisations corporelles	5 130 581	5 240 316	5 152 235
(Gain) perte sur cession d'immobilisations corporelles	—	(25 352)	321 602
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	—	214 313	35 662
Coûts de démolition	—	—	(53 486)
Variation attribuable à l'excédent ou au déficit	5 210 325	6 428 026	6 621 335
Acquisition d'immobilisations corporelles	(11 603 398)	(8 890 703)	(3 698 013)
Comptabilisation de l'actif au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	70 184	70 184	70 184
Variation des charges payées d'avance	—	32 660	46 980
Variation des stocks	—	(94 460)	—
Variation attribuable aux acquisitions d'actifs non financiers	(11 533 214)	(8 882 319)	(3 580 849)
Variation de l'actif financier net	(6 322 889)	(2 454 293)	3 040 486
Actif financier net à la fin de l'exercice	27 677 107	31 545 703	33 999 996

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des eaux usées du Grand Moncton**État des résultats**

Exercice clos le 31 décembre 2025

	Notes/ Annexe	2025 Budget \$	2025 Données réelles \$	2024 Données réelles \$
		(Note 7)		
Revenus				
Frais d'utilisation		13 926 780	13 926 780	13 482 630
Revenus d'intérêts	2	1 597 025	1 561 422	1 748 049
Frais de traitement des eaux usées à forte concentration		60 000	81 247	119 187
Revenus tirés du camion de vidange et du compost		119 858	93 202	110 560
		15 703 663	15 662 651	15 460 426
Charges				
Charges d'exploitation et charges liées aux usines	Ann. 3	14 968 372	13 969 469	13 698 433
Frais généraux	Ann. 3	655 547	694 433	596 671
Total des charges		15 623 919	14 663 902	14 295 104
Excédent	5	79 744	998 749	1 165 322

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des eaux usées du Grand Moncton
État de l'évolution de l'actif net
Exercice clos le 31 décembre 2025

	2025	2024
	Données	Données
	réelles	réelles
	\$	\$
Excédent cumulé		
Excédent pour la période	998 749	1 165 322
Solde d'ouverture	161 500 940	160 335 618
Solde de fermeture	162 499 689	161 500 940

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des eaux usées du Grand Moncton**État des flux de trésorerie**

Exercice clos le 31 décembre 2025

	2025	2024
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	5 997 257	5 576 109
Activités de fonctionnement		
Excédent	998 749	1 165 322
Éléments de revenus et de charges sans effet sur la trésorerie	5 385 679	5 587 479
Variation des actifs et des passifs sans effet sur la trésorerie		
Débiteurs	886 249	(2 965 972)
Charges payées d'avance et dépôts	32 660	46 980
Stocks	(94 460)	—
Créditeurs et charges à payer	(27 781)	278 671
Retenues de garantie à payer	239 089	(73 435)
Avantages sociaux futurs	58 160	44 454
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	1 093 917	(2 669 302)
Activités d'investissement en immobilisations		
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	214 313	35 662
Acquisition d'immobilisations corporelles	(8 890 703)	(3 698 013)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(8 676 390)	(3 662 351)
Activités de placement		
Produit des placements, déduction faite des placements arrivés à échéance	5 394 354	—
Flux de trésorerie affectés aux activités de placement	5 394 354	—
Trésorerie nette provenant des activités de fonctionnement, d'investissement en immobilisations et de placement	4 196 309	421 148
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	10 193 566	5 997 257

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. But de la Commission

La Commission des eaux usées du Grand Moncton (la « Commission ») est constituée en société et exerce ses activités en vertu des dispositions de la *Loi sur les municipalités* et de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* du Nouveau-Brunswick. En tant que municipalité, la Commission est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149(1)(c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

La Commission exploite une usine de traitement des eaux usées, un réseau collecteur d'eaux usées ainsi que des installations de compostage desservant les régions du Grand Moncton et de Five Rivers, au Nouveau-Brunswick, et offre des services de traitement des eaux usées à la ville de Moncton, à la ville de Dieppe et à la ville de Riverview.

2. Résumé des principales méthodes comptables

Les états financiers de la Commission ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public (« NCSP ») et tiennent compte des méthodes comptables ci-dessous.

Les états financiers établis selon ces normes ciblent la position financière de la Commission et toute modification à la matière. Le bilan comprend l'ensemble des actifs et des passifs de la Commission.

Budget

Le budget contenu dans les présents états financiers a été approuvé par la Commission le 21 novembre 2024 et soumis au ministre des Gouvernements locaux. Certains chiffres du budget ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme aux règles de présentation des états financiers en vertu des NCSP.

Comptabilité par fonds

Les fonds présentés dans les états financiers se composent des fonds généraux et des fonds de capital. La Commission approuve la mise en capital de certains montants dans des fonds à des fins d'exploitation et d'immobilisations futures.

Les transferts entre fonds sont comptabilisés en tant qu'ajustements au solde du fonds concerné.

Classement des actifs

Les actifs sont classés comme étant financiers ou non financiers. Les actifs financiers sont des éléments qui pourraient être utilisés pour rembourser des passifs existants ou pour financer des activités futures et qui ne sont pas destinés à la consommation dans le cours normal des activités. Les actifs non financiers sont des actifs acquis qui, normalement, ne produisent pas les ressources nécessaires pour s'acquitter des passifs existants. Ils sont plutôt utilisés pour fournir des services publics, peuvent être consommés dans le cours normal des activités et ne sont pas destinés à la vente. Les actifs non financiers incluent les charges payées d'avance.

Comptabilisation des revenus

La Commission comptabilise les produits tirés des frais d'utilisation, du camion de vidange, des frais liés aux eaux usées fortement chargées et du compost lorsque les services sont rendus ou que les biens sont vendus, que le prix est fixe ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement et figurent dans l'état des soldes des fonds à titre d'augmentation directe du fonds de capital.

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des revenus (suite)

Les transferts gouvernementaux sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les événements ayant donné lieu au transfert ont lieu, pourvu que les transferts soient autorisés, que tous les critères d'admissibilité soient remplis et que des estimations raisonnables des montants puissent être faites.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux NCSP exige que la direction procède à des estimations qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs ainsi que sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, de même que sur les montants présentés des produits et des charges pour la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers de la Commission sont initialement évalués à leur juste valeur et sont par la suite comptabilisés au coût amorti; les intérêts présentés dans l'état des résultats et de l'excédent cumulé sont comptabilisés tels qu'ils sont gagnés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les fonds en banque qui ne sont pas assujettis à d'autres restrictions et dont la durée jusqu'à l'échéance est de trois mois ou moins à la date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. La Commission prévoit un amortissement aux taux visant à amortir le coût des immobilisations corporelles sur leur durée d'utilité estimative. Chaque année, l'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimative, comme suit :

Centre des opérations	De 10 à 60 ans
Installation de traitement	De 5 à 60 ans
Installations de compostage	De 5 à 60 ans
Système de collecte	De 10 à 75 ans
Véhicules	De 5 à 20 ans
Matériel informatique et logiciels	De 3 à 5 ans

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que l'actif n'est pas disponible pour un usage productif.

Congés de maladie accumulés

La Commission prévoit des congés de maladie qui s'accumulent à raison de 1,25 jour par mois pour les employés à temps plein. Les employés peuvent accumuler un maximum de 150 jours. Au moment de la retraite, tout employé ayant accumulé des congés de maladie recevra une indemnité égale à cinquante pour cent de la valeur à un taux de rémunération en vigueur immédiatement avant la date du départ à la retraite.

Les congés de maladie constituent un avantage sans capitalisation. Il n'y a donc pas d'actifs applicables. Les prestations sont versées à même l'excédent cumulé à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le passif non capitalisé au 31 décembre 2025 de 265 489 \$ (231 295 \$ en 2024) est comptabilisé dans les créditeurs et charges à payer.

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

En 1984, la Commission a conclu des baux avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (« CN ») afin d'obtenir le droit d'utiliser les terrains du CN pour l'infrastructure liée à TransAqua. À la résiliation de ces baux, la Commission est tenue contractuellement d'enlever toute infrastructure sur les terrains du CN, ce qui a donné lieu à l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations.

La Commission a utilisé les terrains du CN pour construire des canalisations d'égout souterraines. Les canalisations d'égout sont amorties au cours de cette période selon la méthode de l'amortissement linéaire. Ce solde a été établi à partir d'une estimation des charges d'assainissement futures non actualisées de 9 334 957 \$ qui devraient être engagées sur 36 ans. Le taux d'actualisation utilisé est de 3,7 %. Le tableau ci-dessous présente les variations de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations susmentionnée.

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début de l'exercice		
Charge de désactualisation	2 717 062	2 620 118
Total estimatif du passif	100 531	96 944
	2 817 593	2 717 062

Normes comptables pour le secteur public (NCSP) nouvelles et modifiées

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2025, la Commission a adopté de façon anticipée le chapitre SP 1202 *Présentation des états financiers* de même que le cadre conceptuel. Cette nouvelle norme remplace le chapitre SP 1201 et introduit un cadre révisé pour la présentation des états financiers du secteur public.

Ce changement a été appliqué de manière rétrospective, et les chiffres de la période précédente ont été retraités ou reclassés afin de tenir compte du nouveau modèle de présentation. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur la comptabilisation ou l'évaluation des actifs, des passifs, des revenus et des charges. L'adoption du chapitre SP 1202 a donné lieu à des mises à jour touchant la présentation seulement des principaux états financiers, notamment :

Changements à l'état de la situation financière :

- L'indicateur « actif financier net » est l'objet de son propre état et est défini comme étant les actifs financiers moins les passifs financiers.
- Les passifs sont présentés selon deux catégories : financiers (règlement au moyen d'actifs financiers existants ou futurs) et non financiers. Au moment de la transition, la Commission présentait les avantages sociaux futurs et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations comme des passifs financiers conformément au chapitre SP 1202.

Le nouvel état de l'actif financier net et de la variation de l'actif financier net comprend le nouvel indicateur « actif financier net » (auparavant présenté dans l'état de la situation financière). La Commission a choisi de présenter l'évolution de l'actif financier net dans cet état.

L'ajout de l'état de la variation de l'actif financier net permet de présenter les détails des variations d'une composante de l'actif net.

Il n'y a eu aucune incidence importante sur l'état des résultats ni sur l'état des flux de trésorerie.

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Le cadre conceptuel soutient l'élaboration des méthodes comptables, la préparation des états financiers et l'exercice du jugement professionnel. Il précise les caractéristiques des entités du secteur public; l'objectif de l'information financière et le rôle des états financiers; les fondements des états financiers et les informations présentées dans les états financiers; les éléments constitutifs des états financiers; ainsi que les concepts relatifs à la comptabilisation, à l'évaluation et à la présentation. Le cadre n'a pas préséance sur une NCSP particulière; il guide la pratique lorsqu'une question n'est pas traitée dans les normes et oriente l'établissement de normes futures.

L'adoption du cadre ne s'est traduite par aucun changement important aux méthodes comptables ou à la présentation des états financiers de l'entité, et aucune modification aux méthodes élaborées par l'entité n'est requise maintenant ou attendue dans le futur pour se conformer au cadre révisé.

3. Placements

Le tableau suivant présente les placements détenus par la Commission :

	2025	2024
	\$	\$
Certificat de placement garanti (4,00 %, arrivant à échéance en juin 2025)	—	5 394 354
Certificat de placement garanti (4,32 %, arrivant à échéance en mai 2027)	5 195 618	5 195 618
Certificat de placement garanti (5,10 %, arrivant à échéance en juin 2027)	16 800 000	16 800 000
	21 995 618	27 389 972

4. Avantages postérieurs à l'emploi

La Commission souscrit un REER pour la quasi-totalité de ses employés. Le régime permet de verser des cotisations correspondant à 8 % du salaire des employés syndiqués et à 9 % du salaire des membres de la direction. Conformément à la convention collective signée le 18 avril 2024 entre la Commission et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5217, chaque employé cotisera annuellement un pourcentage minimal de son salaire (8 % en 2025 et en 2024). Il n'existe aucun passif non capitalisé associé à cet avantage postérieur à l'emploi.

5. Excédent cumulé

L'excédent cumulé figurant dans le bilan résulte d'un excédent des revenus sur les dépenses depuis le commencement des activités de la Commission jusqu'à la date de fin d'exercice.

L'excédent cumulé se compose des éléments suivants :

	2025	2024
	\$	\$
Actif financier net	31 545 703	33 999 996
Actifs non financiers	130 953 986	127 500 944
	162 499 689	161 500 940

L'actif financier net se compose des flux de trésorerie nécessaires aux activités quotidiennes et des fonds de capital détenus pour les dépenses d'investissement futures. Les actifs non financiers se composent des immobilisations corporelles et des charges payées d'avance que la Commission a achetées ou construites.

6. Instruments financiers et gestion des risques*Risque de marché*

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la Commission fluctuent en raison de variations des prix du marché.

Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Commission ne se considère pas exposée à ces risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'un débiteur ne soit pas en mesure de respecter ses obligations. La Commission procède à une évaluation approfondie de ses débiteurs avant d'accorder un crédit et surveille activement et continuellement leur santé financière. Le risque de crédit découle principalement de la trésorerie, des débiteurs et des placements. Il n'y a pas de concentration importante du risque de crédit.

Risque de liquidité

L'objectif de la Commission consiste à disposer de liquidités suffisantes pour régler ses passifs à leur échéance. La Commission surveille ses soldes de trésorerie et ses flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation afin d'être en mesure de respecter ses obligations. Au 31 décembre 2025, les passifs financiers les plus importants sont les créditeurs et charges à payer et les retenues de garantie à payer.

7. Chiffres budgétaires

Les chiffres budgétaires inclus dans les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration lors de l'adoption du processus budgétaire annuel. Aucun ajustement n'a été apporté aux chiffres budgétaires approuvés tels qu'ils sont présentés dans l'état de l'actif financier net et de l'évolution de l'actif financier net et dans l'état des résultats.

Commission des eaux usées du Grand Moncton

Notes complémentaires

31 décembre 2025

8. Immobilisations corporelles

	Terrains \$	Centre des opérations \$	Installation de traitement \$	Installations de compostage \$	Système de collecte \$	Véhicules \$	Matériel informatique et logiciels \$	Actifs en construction \$	Total \$
Coût									
Solde au début de l'exercice	2 068 453	3 604 186	122 355 376	17 694 527	41 952 030	3 393 425	403 487	678 284	192 149 768
Entrées nettes au cours de l'exercice	—	112 271	2 336 565	1 079 813	267 497	658 248	20 226	4 416 083	8 890 703
Cessions au cours de l'exercice	—	(165 391)	(3 144 843)	(4 204)	(175 702)	(713 024)	(7 196)	—	(4 210 360)
Solde à la fin de l'exercice	2 068 453	3 551 066	121 547 098	18 770 136	42 043 825	3 338 649	416 517	5 094 367	196 830 111
Amortissement cumulé									
Solde au début de l'exercice	—	1 698 489	39 334 738	6 509 508	17 502 123	1 764 177	292 176	—	67 101 211
Amortissement au cours de l'exercice	—	138 257	3 344 952	688 774	677 026	355 846	35 461	—	5 240 316
Cession d'amortissements cumulés	—	(165 391)	(3 144 843)	(4 204)	(174 284)	(525 483)	(7 196)	—	(4 021 399)
Solde à la fin de l'exercice	—	1 671 355	39 534 848	7 194 078	18 004 865	1 594 541	320 441	—	68 320 128
Valeur comptable nette des immobilisations corporelles pour 2024									
	2 068 453	1 905 697	83 020 638	11 185 019	24 449 907	1 629 248	111 311	678 284	125 048 557
Valeur comptable nette des immobilisations corporelles pour 2025									
	2 068 453	1 879 711	82 012 250	11 576 058	24 038 960	1 744 108	96 076	5 094 367	128 509 983

9. Annexes supplémentaires

Le ministère de l'Environnement et le gouvernement local du Nouveau-Brunswick ont demandé des informations qui dépassent le cadre des normes comptables canadiennes pour le secteur public à des fins de surveillance. La Commission fournit ces informations à la page suivante.

Commission des eaux usées du Grand Moncton**Annexe 1 – Tableau de l'excédent annuel**

Exercice clos le 31 décembre 2025

	Fonds de fonctionnement	Fonds de capital	Total
	\$	\$	\$
Excédent (déficit) annuel pour 2025	4 990 693	(3 991 944)	998 749
Ajustements au titre de l'excédent annuel aux fins des exigences de financement			
Déficit de l'exercice antérieur	(42 968)	—	(42 968)
Transfert du fonds de fonctionnement au fonds de capital	(4 758 669)	4 758 669	—
Total des ajustements apportés à l'excédent annuel pour 2025	(4 801 637)	4 758 669	(42 968)
Excédent annuel pour 2025	189 056	766 725	955 781

Commission des eaux usées du Grand Moncton

Annexe 2 – Tableau du budget d'exploitation par fonds selon les normes comptables du secteur public

Exercice clos le 31 décembre 2025

	Fonds de fonctionnement \$	Amortissement \$	Fonds de capital \$	Total \$
Revenus				
Frais d'utilisation				
Ville de Moncton	9 044 910	—	—	9 044 910
Ville de Dieppe	2 866 500	—	—	2 866 500
Ville de Riverview	2 015 370	—	—	2 015 370
Intérêts et divers	179 858	—	1 597 025	1 776 883
	14 106 638	—	1 597 025	15 703 663
Charges				
Charges d'exploitation et charges liées aux usines				
Amortissement des immobilisations corporelles	—	5 130 581	—	5 130 581
Entretien et fonctionnement	3 719 690	—	—	3 719 690
Salaires et avantages	2 662 054	—	—	2 662 054
Électricité	1 214 242	—	—	1 214 242
Services-conseils	1 143 328	—	—	1 143 328
Servitude et taxes foncières	657 995	—	—	657 995
Assurance	300 521	—	—	300 521
Amortissement de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	—	70 184	—	70 184
Véhicules	36 850	—	—	36 850
Téléphone	32 927	—	—	32 927
	9 767 607	5 200 765	—	14 968 372
Frais généraux				
Honoraires professionnels et conseils	174 314	—	—	174 314
Commercialisation et communications	154 611	—	—	154 611
Frais de bureau	109 139	—	—	109 139
Charge de désactualisation	—	—	93 485	93 485
Déplacements, formation et éducation	89 439	—	—	89 439
Gouvernance	28 509	—	—	28 509
Intérêts et frais bancaires	6 050	—	—	6 050
	562 062	—	93 485	655 547
Total des charges	10 329 669	5 200 765	93 485	15 623 919
Total partiel de l'excédent (du déficit)	3 776 969	(5 200 765)	1 503 540	79 744
Services fiscaux				
Déficit de l'exercice antérieur	(42 968)	—	42 968	—
Transferts du fonds de fonctionnement au fonds de capital	(3 734 001)	—	3 734 001	—
	(42 968)	—	42 968	—
Excédent (déficit) annuel	3 734 001	(5 200 765)	1 546 508	79 744

Commission des eaux usées du Grand Moncton

Annexe 3 – Tableau des charges par catégorie

Exercice clos le 31 décembre 2025

	2025 Budget \$	2025 Données réelles \$	2024 Données réelles \$
Charges			
Charges d'exploitation et charges liées aux usines			
Amortissement des immobilisations corporelles	5 130 582	5 240 316	5 152 235
Entretien et fonctionnement	3 719 690	3 389 140	3 531 594
Salaires et avantages	2 662 054	2 731 478	2 326 312
Électricité	1 214 242	1 075 891	921 753
Servitude et taxes foncières	657 995	646 323	637 858
Services-conseils	1 143 328	437 362	375 151
Assurance	300 521	329 448	300 521
Amortissement de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	70 184	70 184	70 184
Téléphone	32 926	37 858	35 349
Véhicules	36 850	31 066	25 874
Divers	—	5 755	—
(Gain) perte sur cession d'immobilisations corporelles	—	(25 352)	321 602
	14 968 372	13 969 469	13 698 433
Frais généraux			
Honoraires professionnels et conseils	174 314	177 465	191 395
Commercialisation et communications	154 611	147 974	92 373
Frais de bureau	109 139	147 273	115 805
Charges de désactualisation	93 485	100 531	96 944
Déplacements, formation et éducation	89 439	86 052	72 299
Gouvernance	28 509	28 406	21 641
Intérêts et frais bancaires	6 050	6 732	6 214
	655 547	694 433	596 671
Total des charges	15 623 919	14 663 902	14 295 104